



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

19710-F

Distr. LIMITEE

PPD.224(SPEC.)

10 juin 1992

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion consultative de haut niveau sur l'exécution
du programme de la deuxième Décennie
du développement industriel de l'Afrique (IDDA)
Vienne (Autriche), 6-8 juillet 1992

FINANCEMENT DE LA DEUXIEME DECENNIE
DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE
(1991-2000)

Document thématique*

Etabli par

M. Praxy Fernandes
Consultant auprès de l'ONUDI

* Traduction d'un document qui n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	3
II. CARACTERISTIQUES DE LA DEUXIEME DECENNIE	4
III. ANCRAGE DE LA DEUXIEME DECENNIE	8
IV. MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES	11
V. MOBILISATION DE RESSOURCES EXTERIEURES	14
VI. APPROCHES NOVATRICES ENVERS LA MOBILISATION DES RESSOURCES	31
VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS - PLAN D'ACTION	34
VIII. REMARQUES FINALES	38

I. INTRODUCTION

1. Ce rapport est une première réflexion sur un problème extrêmement complexe qui est l'évaluation des besoins de financement pour la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) et la recherche de solutions pour mobiliser les ressources nécessaires.

Cette tâche est très complexe pour quatre raisons :

2. Premièrement, nous n'avons pas affaire à un interlocuteur unique et chargé de la planification et du développement mais à 51 Etats souverains indépendants qui, tous, ont des cheminements politiques, économiques et sociaux différents et se trouvent à des niveaux divers de développement industriel.

3. Deuxièmement, il est difficile d'établir des estimations précises sur une période aussi longue qu'une décennie, vu l'instabilité des prix, la situation inflationniste et l'évolution de l'économie mondiale. De plus, les gouvernements intéressés choisissent des périodes de quatre à cinq ans seulement pour établir leurs plans de développement national et les organismes donateurs ont des périodes de planification encore plus courtes. On peut donc se demander si les gouvernements et les organismes donateurs peuvent les uns et les autres prendre des engagements à aussi long terme.

4. Troisièmement, la planification financière à long terme est plutôt pratiquée par des pays qui ont des plans nationaux d'ensemble, où le secteur public regroupe une grande partie de l'activité économique et où l'Etat est dirigiste. Tel était peut-être le cas, il y a peu de temps encore, pour de nombreux pays d'Afrique mais la situation évolue rapidement. Une libéralisation économique, un passage du secteur public au secteur privé sont perceptibles. Le cercle de ceux qui prennent les décisions en matière d'investissements et, donc, évaluent les besoins de financement, s'élargit considérablement. Les impondérables sont donc certainement plus nombreux.

5. Quatrièmement, le degré de fiabilité des prévisions est directement proportionnel au degré de confiance que l'on place dans les économies considérées. Or, les résultats récents en Afrique ont été extrêmement décevants. Le déséquilibre entre les exportations et les importations, l'alourdissement phénoménal du fardeau de la dette, la sous-utilisation choquante des actifs industriels, la faiblesse de l'infrastructure institutionnelle et physique et l'inadéquation des ressources humaines découragent tous les investissements et, certainement aussi, la participation des capitaux étrangers.

6. Cette énumération ne cherche certainement pas à encourager le défaitisme ou le désespoir. Il faut en revanche constater l'existence de ces facteurs, et c'est ce qu'a fait la Conférence des ministres africains de l'industrie, pour déterminer les limites dans lesquelles il est possible d'évaluer les besoins financiers sur dix ans et prendre la mesure des défis considérables que doivent relever les planificateurs, les dirigeants, les administrateurs et les gestionnaires africains.

7. Malgré toutes ces difficultés, il est impératif de calculer les ressources nécessaires et de les mobiliser si l'on veut que la deuxième IDDA devienne réalité. Nulle part la situation n'a mieux été décrite qu'au

paragraphe 302 du document approuvé relatif à l'IDDA : "Des visions et des rêves de développement, des stratégies d'industrialisation, des projets et des programmes prennent un sens réel lorsqu'ils sont appuyés par des ressources financières spécialement mobilisées et déployées à cette fin. L'un des handicaps auxquels a dû faire face la première Décennie du développement industriel de l'Afrique et l'une des raisons, entre autres, pour laquelle la première Décennie du développement industriel de l'Afrique n'a pas répondu aux attentes a été que le financement des investissements requis n'a pas abouti."

II. CARACTERISTIQUES DE LA DEUXIEME DECENNIE

8. Avant d'aborder l'analyse financière, qui est le principal objet de notre étude, il faut bien comprendre les principes sur lesquels repose la deuxième IDDA, l'orientation stratégique de celle-ci et les événements antérieurs qui ont conduit à son adoption. La deuxième Décennie n'a pas été conçue à partir de rien mais constitue le prolongement de la première, ainsi que des stratégies prévues dans le Plan d'action de Lagos.

9. Le Plan d'action de Lagos, adopté en avril 1980, est un plan global de développement de l'Afrique s'étendant à tous les secteurs de l'économie : alimentation et agriculture, industrie, richesses naturelles, ressources humaines, science et techniques, transports et communications, commerce, finances, énergie et environnement. Il a été inspiré par la volonté de faire de l'Afrique un continent qui se suffise à lui-même et subviene à ses propres besoins. Cet objectif devait être atteint, entre autres, par la coopération régionale et sous-régionale.

10. La première Décennie du développement industriel de l'Afrique (1981-1990) était une création du Plan d'action de Lagos, dont elle faisait partie intégrante. Son objectif était de transposer les objectifs du Plan d'action de Lagos au domaine de l'industrialisation avec les objectifs et les approches stratégiques suivantes :

a) L'utilisation de l'industrialisation comme un moyen d'atteindre l'indépendance économique et l'autosuffisance;

b) La réduction de la dépendance traditionnelle envers les forces et les facteurs étrangers au continent;

c) La promotion de moteurs internes de croissance;

d) L'augmentation de l'utilisation des apports intérieurs;

e) La promotion de l'établissement en Afrique d'industries essentielles et stratégiques;

f) Le développement d'aptitudes nationales d'une importance capitale, sur le plan humain, institutionnel et infrastructurel, pour l'élaboration et l'exécution de projets, le développement de la formation, la mobilisation de ressources financières, les services auxiliaires, les entreprises et la gestion d'affaires;

g) La promotion d'une coopération régionale et sous-régionale comme moyen pratique d'élargir les marchés, d'établir des projets essentiels multinationaux et de renforcer l'infrastructure interdépendante physique et humaine.

11. L'idéal généreux du Plan d'action de Lagos et de la première Décennie n'a cependant pas pu être transposé dans la réalité. Les années 80 ont été désastreuses pour l'Afrique et les responsables africains les ont eux-mêmes appelées la décennie perdue. Le revenu par habitant a diminué, la production agricole n'a pas suivi l'accroissement de la population, ce qui a causé des déficits alimentaires, les gigantesques investissements prévus pour la première Décennie n'ont pas eu lieu, les actifs industriels ont donné de mauvais résultats et l'Afrique a accumulé une dette écrasante.

12. Il est inutile de se rappeler les raisons de cet insuccès et de le décrire en détail. Cela a été fait abondamment dans d'autres documents et, lors de l'établissement du programme pour la deuxième IDDA, les dirigeants africains ont eux-mêmes tenu compte des causes des échecs et des lacunes de la première approche. Ils ont renouvelé fermement leur confiance dans les objectifs du Plan d'action de Lagos et de la première IDDA, qui était l'indépendance économique et l'autosuffisance de l'Afrique. Néanmoins, les stratégies dont l'adoption a été proposée pour la deuxième Décennie en vue d'atteindre les objectifs que prévoyait déjà la première, sont nettement différentes.

13. Il importe de mettre en évidence les éléments fondamentaux de ces stratégies qui sous-tendent la deuxième IDDA; ils ont en effet une incidence directe sur l'ampleur et l'orientation du programme, les grands axes de l'investissement, l'ampleur des opérations et les acteurs, éléments qui retentiront tous sur la mobilisation et le déploiement des ressources. Succinctement, on peut décrire l'approche stratégique de la deuxième Décennie de la façon suivante :

a) La principale différence entre la première Décennie et la deuxième tient au mode de conception des deux programmes. La première a été conçue et structurée à un échelon central par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Evidemment, elle a eu l'appui de la Conférence des ministres africains de l'industrie, mais celui-ci a consisté surtout en un message aux Etats membres. Par exemple, on a estimé que les investissements dont avaient besoin les industries dites motrices étaient de l'ordre de 170 milliards de dollars. Ces estimations ont été faites par des groupes d'experts régionaux et sectoriels. Ces experts ont défini ce qu'il fallait faire, sans être expressément appuyés au niveau national.

La deuxième IDDA a été conçue depuis la base. Chaque Etat membre a établi son propre plan national de développement industriel sur dix ans, en fonction de ses conditions économiques, politiques et sociales propres, de ses richesses naturelles et humaines, de ses moyens financiers et de son ordre de priorité. Cette méthode a eu deux incidences appréciables : premièrement, les plans sont solidement ancrés dans la réalité, deuxièmement les pays tiennent à ce que le programme soit mené à bien. Du point de vue financier, les programmes nationaux ont été conçus avec réalisme, car chaque pays a évalué sa propre capacité à mobiliser des fonds et a déjà commencé à rechercher comment obtenir à l'étranger le reste des fonds nécessaires;

b) La deuxième IDDA repose sur la constatation courageuse qu'il ne suffit pas d'investir lourdement pour créer des actifs industriels. Exploiter ces actifs au mieux importe tout autant. Les pays africains reconnaissent tous dans leurs programmes nationaux que leurs industries fonctionnent mal :

l'utilisation des capacités est faible et les rapports intrants-extrants sont loin d'être satisfaisants. La modernisation et la relance des industries existantes y sont donc mises au premier rang des priorités. Financièrement, cette attitude est justifiée. De grands bénéfices peuvent être retirés d'investissements minimes consacrés à l'élimination des goulets d'étranglement et à la modernisation, conjugués évidemment à un effort énergétique dans le domaine des ressources humaines et de la gestion. Le rendement du capital sera plus élevé dans ce cas que si l'on procède à des investissements nouveaux. Les donateurs devraient donc être plus disposés à apporter leur appui;

c) Il est reconnu dans tous les programmes nationaux que l'industrialisation ne doit se faire en aucun cas aux dépens de l'agriculture ou de la production vivrière. L'accent est mis dans ces programmes sur les rapports étroits entre l'agriculture et l'industrie et sur la nécessité de promouvoir les agro-industries. Sur le plan financier, cette approche sera très rentable. L'autosuffisance agricole évitera aux pays d'avoir à importer de grandes quantités de produits alimentaires, et la prospérité rurale ouvrira des marchés aux produits industriels;

d) Dans la première Décennie, le secteur public devait jouer le rôle de locomotive; malheureusement, les entreprises à capitaux publics ont obtenu des résultats médiocres. Dans presque toute l'Afrique, il y a eu un revirement d'attitude : la libéralisation économique est à l'ordre du jour et le secteur privé est maintenant invité à faire progresser la cause de l'industrialisation. Les incidences financières sont importantes : les budgets nationaux auront à fournir moins de capitaux pour les investissements. La dépendance à l'égard de l'épargne privée et des capitaux étrangers sera plus grande et il incombera aux banques commerciales et aux banques d'affaires d'alimenter davantage la trésorerie des entreprises et de leur fournir davantage de fonds pour des investissements;

e) Les propositions d'expansion industrielle témoignent d'un certain pragmatisme. Dénuées d'ambition excessive, elles ne prévoient pas d'aciéries intégrées géantes, de complexes pétrochimiques ou d'autres équipements de haute technologie à fort coefficient de capital. Les investissements choisis concernent la métallurgie, la chimie, les textiles, le cuir, les forêts, les pêcheries et les agro-industries, et la taille retenue est petite ou moyenne. Les domaines privilégiés nécessitent moins de capitaux mais plus de main-d'oeuvre, les techniques n'y sont pas trop compliquées et seront plus faciles à acquérir et à adapter; les investissements seront d'ampleur relativement modeste. Concrètement, ce type d'investissement devrait attirer les entrepreneurs nationaux privés et bénéficier de l'appui de donateurs;

f) La deuxième Décennie sera fortement axée vers le développement des entreprises. Les petites et moyennes entreprises seront privilégiées de même que le secteur non structuré. Un appui institutionnel est prévu à cette fin;

g) En même temps qu'ils s'orienteront vers la privatisation de l'industrie, les pays africains s'emploieront activement à attirer les capitaux étrangers. A cette fin, les codes d'investissement sont réformés dans un sens libéral, et une atmosphère favorable aux investissements étrangers est en train d'être créée. Les capitaux étrangers sont indispensables au succès de la deuxième Décennie car eux seuls pourront combler le manque de ressources et également fournir aux pays d'Afrique les techniques, les connaissances en matière de gestion et l'accès aux marchés d'exportation dont ils ont besoin;

h) La deuxième Décennie sera nettement orientée vers le renforcement de l'infrastructure physique sans laquelle l'industrialisation n'est pas possible. Il est prévu, entre autres, de développer les chemins de fer, les routes, les ports, les transports et les communications, les télécommunications, la distribution d'eau, l'énergie et le logement. Les coûts de production, les capacités de concurrence et la rentabilité de la production industrielle dépendront certainement de la qualité de cette infrastructure;

i) La deuxième Décennie donne tout autant d'importance au développement de l'infrastructure institutionnelle, notamment aux services essentiels d'appui industriel, organismes de recherche-développement, services de consultants industriels, services d'essai et de contrôle de la qualité, moyens d'ingénierie et de conception de procédés, services de documentation industrielle et services de normalisation et de métrologie. Plus largement, il s'agit de renforcer le système d'enseignement, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, et particulièrement l'enseignement technique. Il importe tout autant de renforcer les institutions qui financent le secteur industriel : banques de développement, banques commerciales, financement des exportations, crédit-bail, assurances et bourses des valeurs et des marchandises. Enfin, c'est un fait reconnu pour la deuxième Décennie que l'élément essentiel de l'infrastructure institutionnelle est l'administration publique. On vise à éliminer les lenteurs administratives, en faisant en sorte que les organismes publics s'occupent non pas tant de réglementer que de promouvoir les activités et à élaborer, en matière de fiscalité, de taux de change, de règlements d'importation et d'exportation et de codes d'investissement, des politiques destinées à créer un environnement favorable;

j) L'idée directrice de la deuxième IDDA est de développer les moyens dont dispose l'Afrique. C'est la raison pour laquelle la mise en valeur des ressources humaines occupe une place de premier plan. L'objectif est d'accroître les compétences dans tous les domaines importants pour le développement industriel, qu'il s'agisse de la direction d'entreprises, de la gestion ou des compétences techniques. Un élément important est l'intégration des femmes au développement industriel;

k) Enfin, les textes relatifs à la Décennie réaffirment la nécessité urgente, pendant la Décennie, de transposer dans la réalité les déclarations de solidarité africaine et les appels renouvelés à la coopération régionale et sous-régionale. Du fait de la fragmentation du continent, la plupart des pays africains ne sont pas suffisamment étendus pour avoir des industries de taille optimale. Il en est de même du développement de l'infrastructure physique, particulièrement des transports et des communications. Le document relatif à la deuxième Décennie comprend une partie II distincte, exclusivement consacrée à la coopération régionale et sous-régionale, ce qui montre bien l'importance accordée à cette question dans la deuxième Décennie.

14. L'éventail des projets et des activités qui la constituent et la nécessité inéluctable de trouver les ressources financières nécessaires pour permettre leur réalisation incitent à répéter qu'il est impératif d'établir un catalogue de "projets bancables". Ce sera la seule façon d'attirer les investisseurs, les bailleurs de fonds et les fournisseurs d'assistance technique.

15. A première vue, de telles réflexions inspirées par le pragmatisme économique semblent justifiées. Par "projets bancables" on entend, semble-t-il, des projets d'investissement reposant sur une étude de

faisabilité ou un rapport de projet qui témoigne de la viabilité technique, administrative et commerciale de celui-ci. Leurs produits sont commercialisables avec des bénéfices et l'entreprise a un bilan sain. Une telle proposition ne manquerait certainement pas d'attirer les investisseurs et les bailleurs de fonds.

16. Les projets prévus dans la deuxième Décennie au titre de l'expansion industrielle et, dans une large mesure, les projets qui consistent à moderniser les installations existantes, devraient répondre à ces conditions. Il ne faut cependant pas perdre de vue l'aspect composite du programme de la Décennie. Celui-ci comprend de nombreux éléments indispensables, par exemple l'investissement industriel direct, qui ne peuvent pas être évalués d'après les critères des banques en matière de financement dont il est question plus haut. Parmi ces projets, nombreux sont ceux qui concernent le développement de l'infrastructure physique, le renforcement de l'infrastructure institutionnelle, l'édification de capacités et la mise en valeur des ressources humaines, le développement des petites et moyennes entreprises, le soutien des exportations et la reformulation des règles de conduite officielles en matière d'industrialisation. De telles activités ne peuvent pas être évaluées d'après leur compte de profits et pertes mais elles sont indispensables au développement industriel. Elles ont besoin de financement et, aussi, d'aide étrangère. Il va sans dire que rester au niveau des généralités ne suffit pas. Chaque projet, chaque programme, doit être accompagné d'une analyse de coûts-avantages.

III. ANCRAGE DE LA DEUXIEME DECENNIE

17. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner que l'un des atouts de la deuxième Décennie était qu'elle reposait sur des programmes nationaux préparés par chaque pays. Examinons cette affirmation de plus près. On s'aperçoit que les 47 programmes dits "nationaux" ne se trouvent pas tous au même stade. On peut distinguer les catégories suivantes :

a) Les programmes nationaux qui ont été approuvés et adoptés officiellement par le gouvernement;

b) Les projets de programmes nationaux qui ont été approuvés par les fonctionnaires et organismes chargés de la planification mais ne l'ont pas encore été officiellement au niveau politique;

c) Les projets de programmes nationaux établis par des experts nationaux en consultation avec des fonctionnaires qui n'ont pas encore été approuvés officiellement par les services intéressés ni à l'échelon politique;

d) Les projets de programmes nationaux établis par des consultants étrangers, sous forme de recommandations faites aux autorités nationales.

18. On peut cependant considérer que les "programmes nationaux" qui ont été communiqués correspondent concrètement à la volonté du gouvernement intéressé. C'est ce que confirme le document relatif à la deuxième Décennie, intitulé "Développement auto-entretenu par l'industrialisation", qui a été approuvé par la dixième Conférence des ministres africains de l'industrie. Le paragraphe 20 de ce document précise que 47 pays africains, dont les noms sont cités, ont établi de tels programmes nationaux. Les ministres de l'industrie de ces pays étaient présents à Dakar lorsque le programme de la deuxième Décennie a été approuvé.

19. Cependant, pour dissiper les ambiguïtés et les doutes, il faudrait que chaque Etat membre reconsidère son projet de programme national, mette à jour les prévisions et donne son approbation officielle. Le document pourrait alors servir à fonder les activités d'application et d'orientation.

20. Dans une deuxième étape, il serait souhaitable que les dix années de la deuxième Décennie soient divisées en tranches convenant mieux aux activités. Cette solution serait commode, vu les difficultés posées par les prévisions trop lointaines dont il a été question précédemment et dont il est d'ailleurs fait état dans le document de la deuxième Décennie. Choisir pour ces phases des dates uniformes pour tous les pays africains serait certainement souhaitable mais risque de ne pas être possible. Le plus logique serait de les faire coïncider avec les périodes choisies pour les plans de développement nationaux.

21. Dans l'immédiat, il pourrait être demandé aux pays d'Afrique, lorsqu'ils reconsidéreront leurs programmes nationaux, de répartir les activités proposées en quatre catégories correspondant aux quatre éléments prévus dans le document de la deuxième IDDA :

- a) Modernisation;
- b) Expansion industrielle;
- c) Promotion des petites et moyennes industries;
- d) Services d'appui :
 - i) Infrastructure physique;
 - ii) Infrastructure institutionnelle;
 - iii) Mise en valeur des ressources humaines.

22. Ce faisant, et en prévision du classement des priorités et des estimations de coûts, il serait souhaitable que les pays classent ces programmes en fonction de l'état de ceux-ci :

- a) Installations existantes ayant besoin d'être modernisées;
- b) Projets achevés en attente de mise en service;
- c) Projets en cours de construction;
- d) Projets dont les investissements sont approuvés et les moyens de financement affectés;
- e) Projets approuvés pour lesquels un financement est recherché;
- f) Projets dont les études de faisabilité et les rapports de projets sont achevés;
- g) Projets dont les études de faisabilité et les rapports de projets sont en préparation;
- h) Projets à l'état d'ébauche.

23. D'année en année, les projets devraient franchir ces différentes étapes au fur et à mesure de leur maturation.

24. Enfin, il reste à établir l'ordre de priorité, ce qui est le plus difficile. Les projets et les programmes prévus dans les programmes nationaux sont certainement tous utiles à l'industrialisation. Malheureusement, les ressources sont limitées et des choix délicats doivent être opérés. Tout d'abord, les fonds nécessaires aux investissements industriels doivent être prélevés dans l'enveloppe des ressources disponibles pour l'ensemble du développement économique. Il faut donc que les pays procèdent à un plus vaste classement de leurs priorités, particulièrement si les fonds doivent provenir du budget de l'Etat. Il semble que, lorsque les programmes nationaux ont été établis pour la deuxième Décennie, il n'a pas été tenu suffisamment compte des besoins d'autres secteurs économiques d'égale importance.

25. Dans l'industrie, ce sont la modernisation et la remise en état des industries existantes qui doivent avoir le pas sur toutes les autres activités. Le document relatif à la deuxième Décennie reconnaît clairement qu'une expansion industrielle de grande envergure ne doit pas être entreprise avant la remise en ordre générale des installations existantes. Il faut déterminer d'urgence les causes du malaise industriel et établir un plan d'action afin d'y remédier. L'objectif doit être de porter l'utilisation de la capacité à au moins 70 %.

26. Pour le choix des nouveaux investissements, il n'est pas possible d'imposer des règles. Il serait cependant souhaitable que chaque pays arrête une série de critères qui lui convienne en matière d'investissement et un mécanisme spécialisé chargé d'examiner les propositions et de prendre les décisions en matière d'investissement. Les objectifs de la deuxième Décennie pourraient suggérer les critères suivants en matière d'investissement :

- Création d'emplois;
- Intensité de capital moindre et coefficient de capital plus élevé;
- Recettes d'exportation;
- Développement des régions défavorisées;
- Utilisation d'intrants nationaux;
- Existence, actuelle ou potentielle, de spécialistes et de techniciens africains;
- Adéquation du marché local ou arrangements fermes pour la création de marchés régionaux;
- Capacités concurrentielles à l'échelon international.

27. Afin d'empêcher les investissements illusoires et non viables, il est indispensable de soumettre l'examen des propositions d'investissements à la discipline la plus stricte par l'application de cette série de critères.

28. Une fois ces tâches achevées, il est nécessaire d'évaluer le montant total des coûts. Chaque programme national doit être accompagné d'un document financier.

IV. MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

29. La première Décennie avait souligné et la deuxième IDDA a réaffirmé que la conception et l'exécution du programme d'industrialisation incombait aux pays africains eux-mêmes, collectivement et individuellement. Cela veut dire que les fonds nécessaires à ce développement industriel doivent être essentiellement recueillis par l'Afrique elle-même. Bien évidemment, l'Afrique ne prétend nullement avoir les moyens de réunir seule les ressources nécessaires. L'apport de capitaux étrangers, l'aide de donateurs et la fourniture d'assistance technique seront nécessaires et seront sollicités. Cependant, ils ne se matérialiseront que si l'on constate que les Africains s'efforcent vraiment de recueillir des fonds et de les utiliser avec sagesse.

30. Le problème des ressources financières nationales utilisables pour le développement ne peut pas être considéré à part. De nombreux secteurs économiques ont besoin des ressources recueillies disponibles pour les investissements. Celles-ci constituent un tout sur lequel on cherchera à prélever de toutes parts. Il n'est donc pas possible de concevoir la collecte de ressources nationales réservées au développement industriel indépendamment de tout contexte.

31. Les ressources financières nationales pourront provenir :

- a) Des budgets;
- b) Des excédents des entreprises publiques;
- c) De l'épargne privée;
- d) Des excédents des entreprises privées;
- e) Des fonds des banques de développement;
- f) Des fonds des banques commerciales;
- g) Des fonds des compagnies d'assurance, sociétés immobilières, sociétés fiduciaires et autres institutions financières;
- h) Des recettes d'exportation.

a) Ressources budgétaires

32. En considérant la situation des différents pays, on s'aperçoit malheureusement que la majorité des pays d'Afrique n'ont pas d'excédent budgétaire utilisable pour le développement industriel. Au contraire, la plupart souffrent de déficits budgétaires sur lesquels ils sont sans prise et qui les entraînent dans des spirales inflationnistes. Il faudrait être très optimiste pour penser qu'une partie appréciable des ressources nécessaires à la seconde Décennie pourra provenir d'excédents budgétaires, à moins de bouleversements dans les principes et les pratiques suivis.

33. Un tel revirement pourrait survenir s'il était possible d'accroître les recettes publiques et de réduire les dépenses courantes de l'Etat. La seule façon d'accroître les recettes publiques est d'augmenter l'impôt (ou d'améliorer sa recette) ou de lancer des emprunts publics. La première solution n'en est guère une, les revenus privés étant trop faibles. La

fiscalité a déjà atteint son niveau de saturation dans la plupart des pays d'Afrique. En revanche, il existe deux atouts. Premièrement, si les plans relatifs à la deuxième Décennie se concrétisent, la production et le revenu supplémentaires qui en résulteront élargiront l'assiette de l'impôt. Deuxièmement, il existe déjà un secteur non structuré relativement important, dont les activités ne sont pas comptabilisées et qui n'est pas assujéti à l'impôt actuellement. La question est de savoir si les gouvernements africains peuvent créer des conditions permettant d'inclure le secteur non structuré dans le système de comptabilité nationale. Actuellement, un potentiel considérable échappe à la fiscalité.

34. Les mêmes considérations s'appliquent à la possibilité de lancer des emprunts. Les revenus excédentaires privés qui pourraient être prêtés à l'Etat sont insuffisants et, lorsque cela n'est pas le cas, l'inflation élevée qui réduit continuellement la valeur et le pouvoir d'achat des monnaies africaines décourage l'épargne. Les taux d'intérêts ne suivent pas les taux d'inflation. En conséquence, ceux qui ont de l'argent préfèrent l'investir dans l'immobilier et dans les actifs corporels ou les consacrer à une activité du secteur non structuré.

35. Il semblerait donc que la seule façon d'accroître les ressources budgétaires consiste à réduire les dépenses. Evidemment, ce ne sont pas les dépenses de développement, si nécessaires, qu'il faudrait réduire. Ce qu'il faudrait, c'est examiner d'un oeil très critique toutes les dépenses actuelles afin d'éliminer celles qui sont inutiles ou improductives, notamment celles qui sont dues :

- Aux subventions;
- Aux dépenses militaires;
- A la pléthore de personnel;
- A la lenteur des décisions;
- A l'appui aux entreprises publiques en perdition;
- Aux dépenses de représentation;
- A la participation excessive à des conférences ou des réunions;
- Au bureaucratisme.

36. De nombreux pays africains ont entamé des études de diagnostic de leurs dépenses publiques afin d'éliminer celles qui ne servent à rien. Certaines de ces études font partie des conditions imposées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) au titre de programmes d'ajustement structurel.

37. Enfin, les pays africains doivent avoir le courage de reconnaître que, même s'ils préfèrent l'oublier, la corruption est un mal endémique dans beaucoup d'entre eux et que les fonds publics finissent bien souvent entre les mains de personnes privées, qui les investissent dans le secteur non structuré ou les placent sur des comptes bancaires à l'étranger. Ces pays n'ont guère le droit de se plaindre du manque de ressources financières puisqu'en fait des fonds importants sont ainsi détournés.

b) Excédents des entreprises publiques

38. Tous les pays d'Afrique ont considérablement investi dans les entreprises publiques. Malheureusement, ces investissements n'ont pas été rentables. A part quelques exceptions qui suscitent de l'espoir, ces entreprises ont donné de très mauvais résultats. La plupart accumulent de lourdes pertes et donnent

lieu à des ponctions continuelles sur le budget de l'Etat. Les études effectuées dans plusieurs pays africains, parfois avec l'assistance technique de l'ONUUDI ou de la Banque mondiale, ont fait apparaître à cela des causes diverses :

- Sous-utilisation de la capacité;
- Faible productivité;
- Effectifs pléthoriques;
- Ingérences des pouvoirs politiques et de l'administration;
- Mauvaise gestion;
- Sous-évaluation du prix des produits;
- Obligations sociales contractées sur l'instance des pouvoirs publics au détriment d'une saine gestion financière.

39. L'un des objectifs importants de la deuxième Décennie est la modernisation des entreprises publiques. Les gouvernements africains ne peuvent plus ou ne veulent plus supporter les conséquences de la mauvaise gestion et des pertes des entreprises publiques.

40. Pour améliorer les résultats des entreprises publiques, les gouvernements ont accordé à celles-ci une autonomie de gestion accrue, ont insisté pour qu'elles soient redevables de leurs résultats et qu'elles soient dirigées avec plus de sérieux; ils ont instauré la liberté des prix et, dans certains cas, ils ont même privatisé ces entreprises. Ils espèrent obtenir un résultat net double :

- Elimination des pertes, ce qui soulagera les budgets nationaux;
- Création d'excédents, qui rejoindront les ressources financières nationales disponibles pour les investissements de la deuxième Décennie.

c) Entreprises privées

41. On compte que, pendant la deuxième Décennie, les entreprises privées, particulièrement les petites et moyennes entreprises, se multiplieront. Si cela est effectivement le cas et à condition que ces entreprises soient rentables, ce qui n'est pas irréalisable, la croissance du secteur privé s'accompagnera de celle des ressources internes du fait des bénéfices dégagés et des impôts versés. Cette tendance sera encore plus rapide si des mesures sont prises pour inclure le secteur non structuré dans l'économie comptabilisée.

d) Epargne privée

42. On a déjà dit que l'épargne privée était limitée parce que les revenus étaient généralement faibles et, souvent, assuraient juste la subsistance. De plus, l'épargne individuelle et celle des ménages ne sont pas encouragées par les taux d'intérêt, qui sont généralement inférieurs au taux d'inflation. On espère que les projets de la deuxième Décennie entraîneront une élévation du revenu et par là, ralentiront la tendance inflationniste, favorisant ainsi l'épargne.

e) Financement par des banques africaines

43. Dans le monde industrialisé, le système bancaire joue un rôle essentiel dans le financement de l'industrie car il accorde des prêts à long et moyen terme qui alimentent les investissements et la trésorerie des entreprises et

font ainsi tourner l'industrie. Les banques commerciales n'ont pas les moyens d'attirer les dépôts en raison des intérêts négatifs dont il a été question plus haut et de la faiblesse du revenu, et elles ne peuvent donc pas fournir de fonds aux industriels.

44. Certains pays d'Afrique comme la Côte d'Ivoire, Maurice, la Zambie et le Zimbabwe ont créé des banques de développement. Il faut les renforcer pour qu'elles puissent jouer un rôle de catalyseur de l'industrialisation en fournissant un capital-risque et des prêts à long terme.

45. La tendance actuelle à la privatisation nécessite de toute évidence la modernisation et le renforcement du système bancaire des pays africains.

Equipe spéciale

46. Dans les pays en développement, on considère généralement que c'est au Ministère des finances qu'il incombe de mobiliser les ressources. Certes, ce ministère joue un rôle essentiel dans ce processus mais, comme on l'a déjà montré, il existe aussi d'autres acteurs. Un effort conjoint et coordonné est nécessaire.

47. Pour cette raison, il est proposé aux Etats membres d'envisager de créer une équipe spéciale chargée de la mobilisation des ressources dans chaque pays. Cette équipe compterait des représentants du Ministère des finances, du Ministère du plan et du Ministère de l'industrie, de la banque centrale, des banques commerciales et des chambres de commerce.

V. MOBILISATION DE RESSOURCES EXTERIEURES

48. La mobilisation de ressources financières nationales pour le financement de la deuxième Décennie doit évidemment être considérée comme une règle absolue, qui découle du principe de l'autosuffisance. C'est ainsi qu'en adoptant le programme de la deuxième Décennie, le Conseil des ministres africains de l'industrie, dans sa résolution 1(x), a expressément "lancé un appel aux pays africains et aux organisations intergouvernementales africaines, en particulier les institutions financières pour qu'ils prennent les mesures permettant d'assurer la réalisation du programme de la deuxième IDDA et donnent priorité à la mobilisation de leurs propres ressources financières en vue de la réalisation et du suivi du programme" (document CAMI.10/14/Rev.1).

49. Les responsables africains ont cependant admis eux-mêmes que la deuxième Décennie et, en fait, tout le développement socio-économique resteraient un rêve irréalisable s'il devait reposer entièrement sur les financements africains. L'apport de capitaux étrangers sous forme de participation au capital, de prêts et d'assistance technique était absolument nécessaire. C'est ce que montre la résolution 1(x) dans laquelle la dixième Conférence des ministres africains de l'industrie :

"Lance également un appel à la communauté internationale, en particulier aux institutions de financement bilatéral et multilatéral, pour qu'elles accroissent de manière sensible leurs contributions au secteur industriel des pays africains de façon à assurer, de manière durable, le succès de la mise en oeuvre du programme;

Prie instamment les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement, pour qu'elles appuient sans réserve le programme de l'IDDA afin d'en assurer la pleine et efficace réalisation aux niveaux national et sous-régional;

Lance également un appel au Programme des Nations Unies pour le développement pour qu'il affecte, dans le cadre de son cinquième cycle de programmation régionale pour l'Afrique (1992-1996), des ressources suffisantes aux activités de soutien du programme."

50. Quelle sera la réponse de la communauté internationale ? L'optimisme est justifié, à en juger du moins par les déclarations et les programmes officiels des organismes multilatéraux et bilatéraux. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont très attachés à la cause du développement de l'Afrique et ont des liens étroits avec la majorité des Etats membres, par le biais de programmes d'ajustement structurel. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par son cinquième cycle de programmation, et plusieurs organismes des Nations Unies, notamment l'OIT, la FAO, l'UNESCO et l'ONUDI, ont pris en compte les orientations de la deuxième Décennie dans leurs programmes. La Banque africaine de développement (BAD) et d'autres banques internationales de développement prennent le programme de la deuxième IDDA comme base pour leurs opérations de prêt. L'appui fourni bilatéralement par de nombreux pays amis jouera aussi un rôle important. C'est l'investissement privé qui demeure incertain.

51. L'appui extérieur prendra la forme de prêts, de participation au capital, de dons et de services d'assistance technique. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue avec chacun des partenaires étrangers actuels ou potentiels pour que ceux-ci approfondissent leur engagement. Par là, on favorisera aussi la coordination et l'effort en commun.

a) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

52. C'est le PNUD qui apporte la contribution financière la plus importante à l'assistance technique aux pays en développement. En 1990, le PNUD a dépensé en tout 1,4 milliard de dollars, qui ont servi à financer des programmes directs de terrain, à couvrir les frais liés aux fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD, à financer la planification, la gestion et la coordination du Programme par les 112 bureaux locaux et le siège, et à financer les dépenses d'appui de 31 agents d'exécution. Selon le rapport annuel du PNUD pour 1990, les investissements en capital qui sont le résultat du travail de préinvestissement du PNUD permettent de mesurer l'efficacité de celui-ci, et ces investissements étaient estimés à 14 milliards de dollars en 1990.

53. Sur le montant total des dépenses du programme, estimé à 1 milliard 42 millions de dollars des Etats-Unis, plus d'un tiers, soit 379,6 millions, ont été consacrés à l'Afrique. Une analyse des dépenses par secteur montre que l'industrie n'en a reçu que 121,3 millions, soit moins de 10 %. Néanmoins, comme il a été admis dans le document de la deuxième Décennie, un très grand nombre d'activités ont un rapport avec l'industrie, à laquelle elles sont étroitement liées ou servent d'appui. Les activités du PNUD s'étendent à d'autres domaines privilégiés par la Décennie : agriculture, forêts et pêches, transports et communications, science et techniques et mise en valeur des ressources humaines.

54. Pour le cinquième cycle de programmation (1992-1996), le montant total des chiffres indicatifs de planification (CIP) pour tous les pays en développement est estimé à 4 milliards 162 millions de dollars des Etats-Unis. Les CIP totalisent 1 580 700 000 dollars pour les pays de l'Afrique subsaharienne et 189,2 millions de dollars pour les pays africains arabes.

55. Il y a peu de temps encore, la plupart des projets financés par le PNUD étaient exécutés par divers organismes des Nations Unies. Le PNUD a totalement changé de ligne de conduite. Les arrangements futurs prévoient de confier l'exécution de la plupart des projets du PNUD directement aux gouvernements des pays en développement. Autrement dit, des montants plus élevés pourront être mis directement à la disposition des pays en développement. Ce mécanisme favorise d'autre part l'objectif de l'autosuffisance. La situation financière de certains organismes des Nations Unies, dont l'ONUDI, s'est nécessairement ressentie de cette décision.

56. A sa réunion de juin 1990, le Conseil d'administration du PNUD a décidé que, pendant le cinquième cycle, le PNUD pourrait se consacrer surtout à l'édification de moyens nationaux dans six domaines précis :

- 1) Elimination de la pauvreté par la participation au développement depuis la base;
- 2) Protection de l'environnement;
- 3) Développement de la gestion;
- 4) Coopération technique entre pays en développement;
- 5) Transfert de technologies;
- 6) Promotion de la femme dans le développement.

57. Ces objectifs sont tous liés au développement des ressources humaines, qui est l'un des principaux buts de la deuxième Décennie. Le développement industriel n'a pas été mentionné expressément dans cette liste. Néanmoins, de par leur nature, les projets qui relèvent du transfert de technologie, de la coopération technique entre pays en développement, du développement de la gestion et de la protection de l'environnement servent l'industrialisation.

b) La Banque mondiale

58. Il ne fait guère de doute que, de tous les organismes multilatéraux ou bilatéraux qui participent au développement économique de l'Afrique, ce sont la Banque mondiale et les institutions qui lui sont associées, SFI et FMI, qui sont les plus importants. La Banque a déjà participé au développement de l'Afrique pendant la première décennie et cette participation devrait s'intensifier dans les années 90. Un examen des programmes nationaux de la deuxième Décennie montre que la plupart des pays africains ont reçu des prêts d'ajustement structurel et ont adopté des programmes d'ajustement structurel.

59. Cette situation a déterminé en grande partie l'ampleur et le centre de gravité de la deuxième Décennie, comme le montre la façon dont ont été établis les programmes nationaux de cette dernière. Les programmes d'ajustement structurel tiennent compte d'un ensemble de principes inspirés par la Banque mondiale :

- 1) La conviction que le marché assure une répartition optimale des ressources mieux que la planification étatisée et le dirigisme;
- 2) Des taux de change réalistes correspondant à la valeur véritable de la monnaie nationale;
- 3) Des taux d'intérêt positifs qui encouragent l'épargne;
- 4) Le refus des déficits budgétaires importants;
- 5) La libéralisation des échanges commerciaux et l'élimination des pesanteurs administratives;
- 6) La méfiance à l'égard des subventions;
- 7) L'encouragement du secteur privé et la réduction du rôle des organismes para-étatiques.

60. Ces principes proposés correspondent à ceux que préconise habituellement la Banque mondiale. Dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, l'expérience a conduit celle-ci à décider une réorientation. La Banque s'est en effet aperçue qu'il ne suffisait pas de faire appliquer les règles du jeu : des mesures institutionnelles plus positives étaient nécessaires, entre autres :

- 1) Il faut encourager le développement industriel tout en plaçant l'agriculture et la sécurité alimentaire au premier rang des priorités;
- 2) La croissance ne suffit pas par elle-même à atténuer la pauvreté. Toute stratégie de croissance équitable doit comprendre des trains de mesure visant à redistribuer le revenu et à atténuer la pauvreté;
- 3) En accompagnement d'un ensemble réaliste de politiques, il faut encourager la création d'entreprises africaines pour tirer parti de l'ouverture économique. Le développement des petites et moyennes entreprises est essentiel;
- 4) Il faut avant tout viser à accroître la productivité des immobilisations existantes pour en dégager des excédents;
- 5) Il est nécessaire de créer un environnement favorable, notamment de créer des moyens nationaux de planification, d'administration et de gestion, de développer l'infrastructure physique et institutionnelle et de promouvoir la science et les techniques.

61. Le programme pour la deuxième Décennie est en parfaite harmonie avec les principes et les pratiques préconisées par la Banque mondiale et il faut donc espérer que la Banque appuiera sans réserve l'exécution de cette Décennie. Confirmant qu'il soutenait celle-ci, le représentant de la Banque mondiale à la dixième Conférence des ministres africains de l'industrie a souligné l'importance du développement des industries et des entreprises comme moteur de croissance et la convergence croissante de vues entre la Banque, la CEA et l'ONUDI, qui s'accordent à considérer que, dans le domaine industriel, tout dépend :

- 1) D'un cadre politique et réglementaire convenable qui crée un environnement favorable à la croissance d'entreprises dynamiques;
- 2) D'un contexte organique et institutionnel permettant l'interaction et le libre jeu des facteurs de production et des entreprises;
- 3) De la mise au point de systèmes d'appui aux entreprises commerciales qui facilitent le transfert de connaissances et de l'information et fournissent des moyens financiers et des techniques et ouvrent les marchés.

62. Malgré les déclarations de sympathie des représentants de la Banque et bien que l'importance de l'industrialisation soit ouvertement reconnue, dans les faits, la Banque n'accorde en Afrique que peu de prêts destinés à l'industrie. Le rapport de la Banque mondiale pour 1990 ne mentionne absolument pas la Décennie (il faut espérer que cette omission sera corrigée dans le rapport pour 1991, la Banque mondiale n'ayant commencé à tenir compte de la Décennie que l'année dernière).

63. Les chiffres concernant le montant total des prêts de la BIRD et de l'IDA parlent d'eux-mêmes. Au cours de la période 1981-1985, le montant des prêts accordé à l'Afrique (il n'est question ici que de l'Afrique subsaharienne) a été en moyenne de 1 874 700 000 dollars des Etats-Unis par an, dont 37,2 millions seulement sont allés à l'industrie. En 1990, ce montant a progressé en flèche pour atteindre 3 932 900 000 dollars, dont 105,1 millions (soit 2,8 % du total) ont été réservés au secteur de l'industrie. Il faut préciser que ces chiffres ne donnent pas une idée complète des contributions de la Banque à l'ensemble des activités de la Décennie. Les projets bénéficiaires en 1990 se situaient dans plusieurs secteurs liés à la Décennie :

Millions de dollars EU

Petites entreprises	130,0
Administration publique	45,6
Télécommunications	225,0
Transports	543,6
Energie	230,0
Assistance technique	56,0
Organismes de financement du développement	127,6

64. Cette répartition indique que la Banque mondiale a choisi de renforcer l'infrastructure physique et institutionnelle et de créer un environnement propice à la croissance industrielle. Dans cette mesure, sur le plan des principes et dans la pratique, la Banque soutient clairement les objectifs de la Décennie.

c) Fonds monétaire international (FMI)

65. Le FMI, organisation jumelle de la Banque mondiale, est aussi très actif en Afrique, où il analyse l'évolution macro-économique et conçoit des politiques qui favorisent l'équilibre des comptes extérieurs et une croissance économique durable. Cette activité s'est accompagnée d'une assistance financière directe. Dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (UNPAAERD), le FMI a décaissé des montants importants au titre de son mécanisme d'ajustement structurel et de son mécanisme d'ajustement structurel élargi. Globalement, le FMI a mis 8,7 milliards de DTS, à des conditions extrêmement

favorables, à la disposition de 62 pays qui pouvaient être admis à en bénéficier, dont 34 pays d'Afrique. A la fin de 1990, 1 milliard 340 millions de dollars des Etats-Unis avaient été engagés au titre du mécanisme d'ajustement structurel et 1 milliard 770 millions au titre du mécanisme élargi. Le montant de l'assistance du FMI devrait continuer à croître au fur et à mesure que les pays seront plus nombreux à adopter des programmes soutenus d'ajustement.

66. En plus du mécanisme d'ajustement structurel et du mécanisme élargi, le FMI accordera aussi à des pays d'Afrique la possibilité de conclure des accords de confirmation et de bénéficier du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Le FMI a aussi mis au point une approche qui permet aux Etats membres qui sont très en retard dans leurs obligations d'acquiescer des "droits" sous réserve qu'ils obtiennent des résultats satisfaisants pendant la période d'un programme. Jusqu'à présent, 11 membres, dont 5 pays d'Afrique, ont rempli les conditions pour obtenir de tels "droits".

67. En juin 1990, le Conseil des gouverneurs du Fonds a approuvé la neuvième révision générale des quotes-parts par laquelle celles-ci ont été accrues de 50 %, ce qui les a portées de 90,1 à 135,2 milliards de DTS. Ce fort accroissement assurera au Fonds des ressources qui lui permettront de s'acquiescer de ses responsabilités mondiales. Les pays d'Afrique peuvent compter sur un accroissement des ressources provenant du FMI pendant la durée de la deuxième Décennie.

d) Société financière internationale (SFI)

68. Jusqu'à présent, c'est la SFI qui a apporté le plus d'investissements directs au secteur privé dans les pays en développement. En Afrique, elle s'est surtout occupée de la partie du continent au sud du Sahara. Elle a ouvert deux bureaux sous-régionaux, l'un en Afrique de l'Est et l'autre en Afrique de l'Ouest, pour pouvoir développer son rôle d'encouragement. En Afrique, la SFI a consacré plus de 75 % de ses investissements à l'industrie. Jusqu'à présent, ses investissements en Afrique ont atteint le montant non négligeable de 164 millions de dollars, et constituent 14 % de tous les investissements de la SFI dans le monde.

69. Pour appuyer le programme de la Décennie, la SFI a entrepris un certain nombre d'activités qui sont un motif d'optimisme, notamment :

- Elle a créé un mécanisme de développement des projets en Afrique en coopération avec la BAD et le PNUD. Ce mécanisme fournit aux chefs d'entreprises privées les services consultatifs dont ils ont grand besoin pour préparer des projets viables;
- Elle a constitué un fonds pour les entreprises africaines afin d'aider les petites et moyennes entreprises;
- Elle a créé l'African Management Services Company (AMSCO), société qui offre des services de haut niveau, dans le domaine de la gestion et des techniques aux responsables du secteur privé, afin de leur permettre d'obtenir de bons résultats constants.

70. Dans son rapport annuel pour 1990, la Banque mondiale a relevé que le montant net des investissements approuvés avait augmenté de 50 % pendant l'année, atteignant un niveau record. Plusieurs investissements importants avaient été approuvés et bénéficieraient principalement de réformes

économiques orientées vers le secteur privé. La SFI poursuivait ses efforts pour aider les petites et moyennes entreprises en Afrique subsaharienne. Treize investissements leur étaient consacrés par l'intermédiaire du fonds destiné aux entreprises africaines. Le personnel de terrain allait contribuer à un élargissement considérable de ce programme. Le mécanisme de développement des projets en Afrique, reconduit pour cinq ans, continuait d'être très utilisé.

71. Ces interventions positives et l'importance des investissements opérés jusqu'à présent par la SFI en Afrique témoignent de la confiance de la SFI dans la capacité de l'Afrique à promouvoir son propre développement industriel. Il faut espérer qu'au cours de la deuxième Décennie, la SFI intensifiera ses activités. Elle jouera certainement un rôle de premier plan et exercera des fonctions importantes au cours de la décennie, étant donné que la plupart des pays d'Afrique ont tendance à encourager la croissance du secteur privé dans le secteur industriel et que la SFI a pour mission d'encourager les entreprises privées dans les pays en développement. Il faut espérer que le montant de ses investissements progressera sensiblement.

e) Banque africaine de développement (BAD)

72. La principale institution africaine pour le financement et l'exécution de la deuxième Décennie, voire pour l'industrialisation de l'Afrique, est incontestablement la BAD qui, rappelons-le, est compétente en ce qui concerne l'ensemble du développement socio-économique. Le secteur industriel bénéficie d'un pourcentage relativement faible, mais croissant, des prêts de la Banque. En 1986, la banque a estimé que ses programmes de prêt au secteur industriel n'avaient pas été toujours satisfaisants. La même année, elle a donc adopté, pour le secteur industriel, des lignes directrices visant à :

- 1) Faciliter la création de conditions propices au développement industriel;
- 2) Aider les entreprises productives qui contribuent à créer de la valeur ajoutée et des recettes en devises;
- 3) Soutenir les sociétés de financement du développement et autres institutions financières dans leurs efforts de mobilisation de ressources;
- 4) Encourager le secteur privé à jouer un rôle plus dynamique dans le développement industriel;
- 5) Faire respecter les principes commerciaux dans la gestion des entreprises et des établissements.

Pour atteindre ces objectifs, il faut notamment :

- Bien choisir les projets;
- Privilégier les investissements productifs;
- Privilégier les industries fondées sur des ressources;
- Elargir le secteur privé;

- Créer des mécanismes institutionnels nouveaux (financement conjoint, par la BAD, la SFI et le PNUD, du mécanisme de développement des projets en Afrique);
- Insister sur la modernisation;
- Favoriser surtout les petites et moyennes entreprises;
- Mettre l'accent sur le développement des ressources en matière de gestion;
- Assurer une participation effective au capital.

73. La politique de prêts au secteur industriel suivie par la BAD demeure fondée sur ces objectifs et ces moyens parfaitement justifiés. Ceux-ci sont en complète harmonie avec l'esprit de la deuxième Décennie; la BAD peut d'ailleurs se targuer d'avoir influencé la forme et l'orientation de celle-ci. A la dixième Conférence des ministres africains de l'industrie, qui a adopté le programme pour la deuxième Décennie, le représentant de la BAD a souligné l'importance que son groupe attachait à la deuxième Décennie, en raison du rôle déterminant que celle-ci était appelée à jouer dans l'industrialisation de l'Afrique, et il a déclaré que le secteur industriel avait toujours été l'un des domaines privilégiés d'intervention du Groupe de la BAD.

74. Sur un montant total de 3,3 milliards de dollars prêtés par la BAD au cours de la Décennie 1980-1990, environ 700 millions (soit 21 %) sont allés au secteur industriel (y compris à celui des industries extractives). La tendance passée des prêts et les déclarations de soutien à la deuxième Décennie autorisent à penser que la BAD affectera au moins 1 milliard de dollars à des prêts ou des dons au secteur industriel. La question est de savoir si les pays d'Afrique pourront soumettre des propositions conformes aux principes stratégiques indiqués par la BAD.

75. Une autre innovation utile de la BAD pour la deuxième Décennie est la création d'un nouveau service chargé du développement du secteur privé, doté d'un capital de mise en route de 300 millions de dollars. Ce service accordera des prêts dont le montant devrait s'échelonner entre 100 000 dollars et 20 millions de dollars. Il cherchera pour des projets des bailleurs de fonds, finançant lui-même un tiers seulement du coût total. Cette solution nouvelle devrait favoriser très fortement l'objectif de la Décennie qui consiste à promouvoir les entreprises africaines et à développer les petites et moyennes entreprises.

76. L'un des principaux obstacles à la création d'entreprises industrielles en Afrique, relevé dans le récent rapport de la BAD, est le manque de moyens pour la définition, la préparation et la gestion des projets. La BAD cherche à remédier à cette situation en participant au mécanisme de développement de la SFI, en coopération avec la Banque mondiale et l'African Management Services Company (AMSCO).

f) Banque islamique de développement

77. La Banque islamique de développement, dont le siège est à Djedda, en Arabie saoudite, compte 45 Etats membres islamiques, dont 23 en Afrique. Elle participe fortement au développement économique et social de ses membres. L'unité de compte est le dinar islamique (DI), équivalent du DTS du FMI.

78. La valeur des projets approuvés au cours de la période de quinze ans 1976-1990 est de l'ordre de 2 359 650 000 DI. Sur ce montant, les pays d'Afrique ont reçu 1 061 530 000 DI. La plupart des prêts, des investissements et des services d'assistance technique sont consacrés au développement de l'infrastructure institutionnelle et physique et à la mise en valeur des ressources humaines. Leur orientation est sensiblement la même que celle de la Décennie. Parmi ces projets, on peut citer la construction de routes au Bénin et en Guinée-Bissau, la pose de câbles téléphoniques en Egypte, la construction d'une usine de concentré de tomate au Cameroun, l'installation de matériel de manutention portuaire au Maroc et la construction d'un pont ferroviaire sur le Nil en Ouganda.

g) Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA)

79. En quinze ans, la BADEA a fourni 946 millions de dollars de prêts pour le développement économique des pays d'Afrique. Ces prêts sont liés à la Décennie. La plus grande partie a servi à développer l'infrastructure, et les prêts directs au secteur industriel ont correspondu à un peu plus de 10 % du montant total.

80. La BADEA sera un important bailleur de fonds pendant les années 90. Au cours des cinq années 1989-1994, elle a approuvé des engagements d'environ 400 millions de dollars au profit de pays d'Afrique (moyenne annuelle : 80 millions de dollars). On peut compter, semble-t-il, sur 800 millions de dollars pendant l'ensemble de la décennie.

h) ONUUDI

81. De par son mandat, l'ONUUDI est l'organisme chef de file pour la mise en oeuvre de la deuxième IDDA. Avec la CEA et l'OUA, elle a été à l'origine de la première et de la deuxième Décennie. C'est la seule organisation internationale qui ait créé spécialement un Groupe de coordination pour l'IDDA. La raison pour laquelle l'ONUUDI est chargée de la mise en oeuvre de la deuxième Décennie se trouve dans son acte constitutif, qui lui fixe pour principal objectif de promouvoir et d'accélérer le développement industriel dans les pays en développement.

82. En conséquence, l'ONUUDI fournit des services techniques très variés aux pays en développement. En valeur, l'assistance technique fournie s'est accrue, passant de 97,7 millions de dollars en 1987 à 159,6 millions en 1990. Le tableau 1 indique la valeur de l'assistance technique fournie par les différents services.

Tableau 1

Fourniture de services de coopération technique
par départements/services (1990)

Départements/divisions	Coopération technique fournie	
	Milliers de \$ EU	%
<u>Département des opérations industrielles</u>	<u>130 029</u>	<u>81,5</u>
Division de la technologie des opérations industrielles	80 173	50,3
- Service des industries chimiques	33 744	21,2
- Service des industries mécaniques	20 208	12,7
- Service des agro-industries	16 903	10,6
- Service des industries métallurgiques	9 318	5,8
Division des institutions et services industriels	37 812	23,7
- Service de l'infrastructure institutionnelle	19 360	12,1
- Service de la planification industrielle	10 611	6,7
- Service de la gestion et de la modernisation industrielles	7 841	4,9
Division de l'appui aux opérations industrielles	12 016	7,5
- Service de la mise en valeur des ressources humaines pour l'industrie	6 142	3,8
- Service des études de faisabilité	5 874	3,7
<u>Département de la promotion industrielle, des consultations et de la technologie</u>	<u>21 066</u>	<u>13,2</u>
Division de la mise au point des technologies industrielles	11 149	7,0
Division de l'investissement industriel	8 427	5,3
Division de la promotion des technologies industrielles	1 244	0,8
Division du Système de consultations	246	0,2
<u>Département de l'élaboration des programmes et des projets</u>	<u>5 646</u>	<u>3,5</u>
Services divers	<u>2 817</u>	<u>1,8</u>
TOTAL	159 558	100,0

83. La répartition par région de cette assistance, indiquée au tableau 2, montre l'importance accordée à l'Afrique. Plus d'un tiers de l'assistance technique fournie par l'ONUDI va à ce continent.

Tableau 2

Fourniture de services de coopération technique par région (1990)

Région bénéficiaire	Coopération technique fournie	
	Milliers de \$ EU	%
Afrique a/	55 681	34,9
Amérique latine/Caraïbes	11 203	7,0
Etats arabes b/	21 598	13,5
	(14 824)	(9,3)
Asie/Pacifique	49 384	31,0
Europe	5 236	3,3
Coopération technique mondiale/interrégionale	<u>31 280</u>	<u>19,6</u>
TOTAL	159 558	100,0

84. Bien que les chiffres relatifs à l'assistance technique soient indiqués par région, de loin, la plus grande part de cette assistance est fournie à des pays déterminés. On notera cependant qu'alors qu'en général les projets régionaux et sous-régionaux représentent 10 % de ces dépenses en Afrique, ils correspondent à 14 % de ces dernières.

Le tableau 3 indique les projets approuvés pour l'Afrique.

85. Le programme et budget pour l'exercice biennal 1990-1991 prévoyait les éléments de programme suivants pour l'Afrique (Afrique subsaharienne) :

- 1) Dans le domaine de la coopération technique, il serait procédé à un examen annuel du programme pour 44 pays, ainsi qu'à un examen annuel du programme régional;
- 2) En ce qui concerne la coopération technique : poursuite de l'élaboration d'environ 490 projets dans la filière au début de l'exercice biennal, pour toutes les sources de financement;
- 3) En ce qui concerne la coopération technique : recherche, élaboration et évaluation d'environ 530 nouvelles propositions de programme. Environ 80 nouveaux projets régionaux et sous-régionaux devraient être mis au point;

a/ Y compris les Etats arabes d'Afrique.

b/ Y compris les Etats arabes d'Afrique; les chiffres relatifs à ces Etats ont été indiqués entre parenthèses et déduits du total puisqu'ils sont déjà inclus dans la rubrique "Afrique".

Tableau 3

Nouveaux projets approuvés, par pays et source de fonds
(en dollars des Etats-Unis)

Région/pays	Budget ordinaire	PNUD/CIP	SIS	PNUD/mesures spéciales	FDI	Autres sources	Total
Afrique							
Bénin	23 100	39 000	0	0	0	124 700	186 800
Botswana	88 000	0	33 000	0	335 900	0	456 900
Burkina Faso	71 850	51 350	0	0	0	0	123 200
Burundi	62 604	143 950	0	0	0	8 850	215 404
Cap-Vert	151 795	0	0	0	61 900	0	213 695
Republique centrafricaine	0	0	0	0	0	0	0
Tchad	80 000	0	0	0	0	76 786	156 786
Comores	85 400	0	0	0	0	0	85 400
Guinée équatoriale	0	0	0	0	0	0	0
Ethiopie	333 755	689 100	84 000	0	0	0	1 106 855
Gambie	0	0	0	0	0	0	0
Guinée	236 620	0	0	0	0	3 500	240 120
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	40 000	40 000
Lesotho	8 544	0	43 000	0	0	0	51 544
Malawi	26 500	565 000	0	0	0	62 000	653 500
Mali	397 818	0	0	0	147 500	70 800	616 118
Mauritanie	0	0	0	0	147 500	0	147 000
Mozambique	0	0	64 000	0	0	83 021	147 000
Niger	93 662	659 200	192 200	0	9 950	0	955 012
Rwanda	0	0	0	0	50 000	0	50 000
Sao Tomé-et-Principe	116 522	0	0	0	0	0	116 522
Sierra Leone	115 900	0	0	0	0	0	115 900
Togo	128 468	3 063 830	79 100	0	0	0	3 271 398
Ouganda	5 444	1 607 200	0	0	0	0	1 612 644
Republique-Unie de Tanzanie	128 733	109 100	0	0	0	43 300	281 133
Total partiel	2 154 715	6 927 730	495 300	0	752 250	512 957	10 842 952
Amérique							
Haïti	6 336	56 000	0	0	30 000	0	92 336

- 4) En ce qui concerne la coopération technique : une cinquantaine de projets seraient mis au point et approuvés au titre des CIP, de même qu'environ 210 autres projets financés par d'autres sources;
- 5) En ce qui concerne la coopération technique : rapports aux gouvernements et au PNUD sur des conclusions et recommandations résultant de l'examen du programme par le Secrétariat de l'ONUDI ou de missions de formulation de projets et sur le suivi visant à faciliter l'application de ces recommandations;
- 6) Des contributions seront apportées (en coopération avec l'élément de programme E.2.6.01) au rapport du Secrétaire général de l'ONU à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) 1986-1990.

86. Les activités de l'ONUDI prennent principalement la forme d'une fourniture d'assistance technique. Il ne fait pas de doute qu'une assistance technique de valeur et bien adaptée, axée sur le développement industriel de l'Afrique et fournie gratuitement, représente un apport de ressources pour le continent. On peut cependant légitimement se demander si, en outre, l'ONUDI est réellement parvenue à collecter des ressources pour l'IDDA ou à aider les Etats membres à le faire. Or la réponse à cette question ne peut être qu'affirmative.

87. Tout d'abord, le programme de coopération technique a eu pour effet ultime d'améliorer les résultats, ce qui ne peut manquer d'accroître les bénéfices industriels et, donc, de créer des ressources supplémentaires. Il faut particulièrement mentionner :

- Le programme pour la gestion stratégique de la restructuration et du développement du secteur industriel;
- Le développement de l'infrastructure institutionnelle;
- La gestion et la modernisation dans l'industrie;
- Les études de faisabilité;
- La mise en valeur des ressources humaines dans l'industrie;
- Les projets industriels intégrés.

88. Il apparaît clairement qu'une partie des fonds destinés à l'industrialisation de l'Afrique provient de l'accélération de l'investissement étranger direct. L'ONUDI contribue utilement à cette accélération par son Programme d'investissement industriel (PII). Ce programme est mis en oeuvre par le Service de promotion des investissements dans neuf pays, les délégués et les organes régionaux chargés de promouvoir les projets d'investissement industriel. La valeur totale des projets qui ont bénéficié d'une telle promotion dans l'ensemble des pays en développement serait de 699 millions de dollars des Etats-Unis.

89. Bien que ces activités semblent être consacrées en majeure partie aux pays d'Amérique latine, aux pays arabes et à l'Europe, l'ONUDI affirme avoir servi de catalyseur à 62 projets totalisant une valeur de 138 millions de dollars en Afrique en 1990. Un forum régional d'investissements a été organisé en 1990 pour 16 Membres dans la Zone d'échanges préférentiels (ZEP). 79 projets d'investissement auraient été identifiés et retenus pour faire l'objet de discussions bilatérales. 600 délégués ont assisté à ce forum et un autre, de même type, a été organisé à Dakar en décembre 1990.

90. En 1986, une innovation majeure a été la création du Programme d'appui direct aux industries des pays en développement financé par des fonds d'affectation spéciale. Les fonds proviennent soit du pays en développement bénéficiaire, soit d'un tiers donateur. En 1990, la valeur totale des projets faisant l'objet d'accords a atteint 43,4 millions de dollars et celle des projets approuvés en cours d'exécution 25,7 millions. En 1991, au mois de novembre, les chiffres correspondants étaient respectivement de 37,8 et 26,6 millions.

91. Les activités de l'ONUDI visent l'amélioration du fonctionnement des installations, les études et les services de préinvestissement, la fourniture de conseils pour le financement des projets, des services de formation spéciaux, des études de diagnostic, l'achat de matériel et de pièces de rechange et la fourniture de services aux institutions de financement du développement.

92. Vu la diminution du nombre de projets financés par le PNUD dont l'exécution est confiée à l'ONUDI, le développement des activités financées par des fonds d'affectation spéciale prend une importance considérable. Actuellement, ces activités représentent déjà près de 15 % de tous les projets de coopération technique de l'ONUDI.

93. Pour l'exercice biennal 1990-1991, la Conférence générale de l'ONUDI a affecté 8,6 millions de dollars à des activités spéciales liées à la promotion de la Décennie, 3 850 000 dollars à des projets de coopération technique et 4 750 000 dollars à d'autres activités.

94. L'élément de programme relatif aux activités de coopération technique (3 850 000 dollars) sera axé sur les priorités définies par les pays et les sous-régions dans les programmes établis par eux pour la deuxième Décennie. Une importance particulière sera accordée aux projets interpayés et aux projets nationaux se prêtant à une coopération sous-régionale ou multinationale. La priorité sera réservée aux agro-industries ainsi qu'aux activités qui ont un rapport avec elles (machines agricoles, engrais, pesticides), aux petites industries et au développement de l'entrepreneuriat, à la promotion de la participation du secteur privé au développement industriel, à la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur industriel, au développement technologique, aux politiques et stratégies industrielles, à l'intégration des femmes au développement industriel ainsi qu'à l'énergie et à l'environnement. Autant que possible, les fonds au titre de cet élément serviront à attirer d'autres ressources extrabudgétaires.

95. Les autres activités prévues dans ce programme (4 750 000 dollars) sont les activités de formulation et de programmation qui appuient les activités de coopération technique visant à aider les pays d'Afrique à atteindre les objectifs de la deuxième Décennie. Elles visent principalement à épauler les pays et organismes africains dans l'application des programmes nationaux et sous-régionaux, particulièrement en ce qui concerne les stratégies et les politiques ainsi que la mobilisation des moyens financiers et techniques. L'ONUDI cherchera à mobiliser des ressources en réunissant des forums de promotion des investissements industriels et des réunions de donateurs et en préparant pour cela des profils de projet, des études de préinvestissement et des propositions d'investissements bancables (insistant sur les projets interpayés), ainsi qu'en organisant des consultations avec des institutions internationales de financement et de développement.

96. Le Fonds de développement industriel (FDI) est une importante source de fonds, il est alimenté par des contributions volontaires d'Etats Membres. En 1989, les ressources du FDI ont atteint leur niveau le plus élevé, de 39,3 millions de dollars, et ont décliné depuis. Le montant des contributions annoncées pour 1990 s'élevait à 29,8 millions de dollars. Sur ce montant, 1,4 million seulement était destiné à l'élément général. Les donateurs déterminent souvent l'affectation des ressources du Fonds. En 1990, 10,1 % des ressources du Fonds ont bénéficié à l'Afrique.

97. La mobilisation des ressources aux fins du développement industriel a toujours été l'une des principales préoccupations de l'ONUDI. En plus de ce qui est décrit ci-dessus, l'ONUDI, dans son rapport "Industrie et développement dans le monde" pour 1990-1991, a proposé des formes novatrices de mobilisation de ressources. Cette question étant particulièrement importante pour le financement de la deuxième Décennie, elle fera l'objet du chapitre VII de la présente étude.

i) Autres organisations

98. Certes, l'ONUDI est l'organisme des Nations Unies spécialement chargé de promouvoir le développement industriel, mais elle n'est pas la seule à participer à l'industrialisation. De fait, la mission de l'ONUDI cantonne celle-ci dans le secteur industriel manufacturier. L'ONUDI ne s'occupe pas, par exemple, des mines et des industries extractives, de l'industrie pétrolière, des télécommunications, des transports, de certains domaines des agro-industries et des industries liées aux forêts ou des industries de services comme les voyages ou l'hôtellerie. De plus, le principe à la base des activités de la Décennie a un champ d'application beaucoup plus large, qui s'étend, par exemple, au développement de l'infrastructure physique et institutionnelle et à la mise en valeur des ressources humaines. Les activités de la Décennie intéressent donc de nombreux organismes des Nations Unies, dont la FAO, l'UNESCO, l'OIT, le Conseil international de l'étain, l'UIT et l'ONU elle-même et, évidemment, le principal organisme de financement, qui est le PNUD.

99. Il faut bien le reconnaître, le champ d'extension des activités liées à la Décennie est beaucoup plus large que le secteur manufacturier qui est le domaine de l'ONUDI. Il ne fait pas de doute qu'il s'étend aux industries extractives, aux industries de services, au développement de l'infrastructure et à la mise en valeur des ressources humaines. La mise en oeuvre de la deuxième Décennie implique donc nécessairement la participation d'un large éventail d'organismes des Nations Unies.

100. Décomposer les budgets de ces autres organismes de l'ONU pour déterminer le pourcentage qui est consacré au développement industriel des pays en développement et, ensuite, la fraction de ce pourcentage qui est destinée à l'Afrique est une opération délicate. Certaines tendances ressortent du projet de rapport du Secrétaire général (avril 1992) au Comité du programme et de la coordination du Conseil économique et social à sa trente-deuxième session, sur le Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique à l'échelle du système. Le tableau ci-après figure dans ce projet de rapport.

Tableau 4

Montant consacré par les organismes des Nations Unies
à des activités intéressant l'Afrique
(dépenses passées et prévues)
(en millions de dollars)

Organisation	1990-1991	1992-1993	1994-1995	Supplément de ressources nécessaire
CEA	85,39			
OIT	34,40	26,90	15,00	
FIDA	1 599,50	240	240	
UNICEF	216,40			3 500,00
FNUAP	158,80	88,20	96,80	50,00
ONUDI	201,30	86,00		38,15
BANQUE MONDIALE	7 326,60	8 000,00	8 000,00	
SPA	24 666,60	13 333,34		
OMS	250,00	276,00		
OMM				80,00
Organe de contrôle des stupéfiants	6,40	15,25	8,85	
ONU	85,00	85,00	85,00	
PAM	409,30	1 133,30		
CNUEH		37,00		
CNUCED		12,70	8,00	14,28
TOTAL	35 039,09	23 333,69	8 453,65	3 682,43

101. Il s'agit seulement d'un projet, aussi les chiffres ne sont-ils peut-être pas tout à fait exacts. C'est ainsi que le chiffre de 201,3 millions de dollars, indiqué pour l'ONUDI pour la période 1990-1991, est trop élevé et devrait être ramené à environ 108,2 millions. De même, le montant de 100 millions de dollars pour la période 1992-1993 devrait être corrigé et remplacé par 86 millions.

102. Les chiffres relatifs aux autres organismes des Nations Unies correspondent à toutes les activités de ceux-ci qui intéressent l'Afrique, et aucun chiffre n'est fourni directement au sujet des activités financées directement pour la Décennie; il faut cependant admettre que, bien que ce soit l'ONUDI qui soit chargée du développement industriel, de nombreux autres organismes des Nations Unies ont des activités en rapport avec la Décennie, notamment la FAO pour ce qui est des forêts et des pêches, l'ONU pour les industries extractives, l'OIT pour la mise en valeur des ressources humaines et la gestion ou la CNUCED pour le développement des échanges commerciaux. La Banque mondiale, elle, est à l'évidence au premier plan.

103. Dans l'intérêt de la coordination et du suivi de la deuxième Décennie, il serait bon de mettre davantage en évidence les activités de la Banque mondiale et des autres organismes des Nations Unies qui sont liés à la Décennie, ainsi que les fonds qu'il est question de leur consacrer.

j) Investissement étranger direct

104. La grande question, l'une des plus importantes des années 90, est de savoir si l'Afrique attirera des investissements étrangers directs et, si oui, dans quelle mesure. Même si l'assistance technique est très utile, elle ne crée pas en elle-même d'actifs industriels. Les prêts étrangers sont évidemment nécessaires mais ils accroissent le fardeau de la dette africaine, même s'ils sont accordés à des conditions de faveur. Ce qu'il faut donc de toute urgence c'est un apport de fonds sous forme de participation au capital.

105. Actuellement, les perspectives d'afflux importants de capitaux étrangers en Afrique ne sont guère bonnes. Dans le document sur la Décennie, qui a été approuvé par la dixième Conférence des ministres africains de l'industrie, il est admis à regret que 9 % seulement des investissements étrangers directs sont allés aux pays en développement et qu'en outre cette faible part a bénéficié presque exclusivement aux pays les plus avancés d'Amérique latine et d'Asie. La fraction de ces investissements étrangers directs dans les pays en développement qui est revenue à l'Afrique en 1987 n'a pas atteint plus de 5,6 %. De façon révélatrice, les ministres ont déclaré qu'"il était terrifiant de penser, qu'en 1987, toute l'Afrique avait reçu en substance moins d'apports d'investissements étrangers directs que l'île de Singapour".

106. La situation risque de s'aggraver encore dans les années 90 car les ressources seront de plus en plus convoitées. En nombre croissant, les pays en développement abandonnent les stratégies économiques tournées vers l'intérieur pour adopter résolument des approches davantage orientées vers l'extérieur. En raison de l'intégration progressive des pays du CAEM à l'économie européenne et des bouleversements qui se produisent dans l'ancienne Union soviétique, les capitaux extérieurs disponibles pour des investissements directs seront de plus en plus sollicités.

107. Il est donc évident que si l'Afrique souhaite des investissements extérieurs, les pays du continent devront se débarrasser de leur vieux complexe qui les conduit à penser que les investissements extérieurs sont une nouvelle forme d'exploitation économique et que les intérêts étrangers n'attendent que la première occasion pour prendre d'assaut les économies africaines. S'ils veulent des investissements étrangers directs, il faudra que les pays africains les attirent et créent un environnement qui leur soit favorable.

108. La création d'un tel environnement est en fait l'un des objectifs de la deuxième Décennie. Des mesures doivent être prises pour :

- Revoir et simplifier les codes d'investissement;
- Réduire les obstacles administratifs inutiles;
- Garantir le rapatriement des bénéfices;
- Améliorer l'infrastructure d'appui;
- Préparer des projets bancables qui attireront les investissements étrangers;
- Créer des organismes de compensation à guichet unique pour approuver les projets d'investissements étrangers.

109. S'il incombe aux pays d'Afrique de s'employer à attirer ces investissements, les organismes internationaux doivent eux aussi jouer un rôle en ce domaine, notamment l'ONUDI, par l'intermédiaire de ses Services de promotion des investissements et dans le cadre de ses activités financées par des fonds d'affectation spéciale, la Société financière internationale et la BAD. Leurs activités existantes et futures dans ce domaine ont déjà été évoquées.

VI. APPROCHES NOVATRICES ENVERS LA MOBILISATION DES RESSOURCES

110. Pour trouver des ressources financières extérieures qui puissent être mises au service de l'industrialisation de l'Afrique, on a déjà eu recours aux moyens classiques : prêts bancaires, prêts commerciaux, participation d'intérêts étrangers au capital, dons et fourniture d'assistance technique par des organismes multilatéraux et bilatéraux. Il apparaît tous les jours plus nettement qu'il sera de plus en plus difficile d'utiliser ces moyens. En fait, l'apport de fonds étrangers en Afrique diminue si l'on tient compte de l'inflation.

111. La menace la plus grave pour l'Afrique émane des autres pays qui convoitent les investissements extérieurs. L'ouverture de l'Europe orientale, la situation nouvelle dans l'ancienne Union soviétique, l'intérêt des investisseurs pour les pays nouvellement industrialisés d'Asie, les bouleversements politiques récents en Inde et l'immensité du marché chinois créent des demandes multiples, alors que les fonds qui peuvent être investis sont limités. Les planificateurs africains doivent comprendre que les fonds se dirigeront plutôt vers les pays dotés d'une certaine stabilité politique et économique, dont l'infrastructure physique et institutionnelle est assez développée et qui ont des ressources humaines plus importantes et, dans l'ensemble, offrent un environnement plus favorable. Dans ce contexte, il faut bien admettre que l'Afrique est désavantagée. C'est cela aussi qui justifie la deuxième Décennie.

112. Il faut donc trouver des sources nouvelles et novatrices de financement extérieur. Un effort appréciable a été déployé par l'ONUDI à la demande de ses Etats Membres. Au chapitre IV du rapport "Industrie et développement dans le monde" pour 1991-1992, qui est intitulé "Innovations financières pour le développement industriel", l'Organisation propose les mécanismes nouveaux suivants :

- a) Transactions dette-actif;
- b) Fonds nationaux;
- c) Financement de capital à risque;
- d) Financement de prêts sous forme de bail;
- e) Mécanisme de construction-exploitation-transfert.

113. L'ONUDI cite un certain nombre de cas où ces mécanismes financiers ont commencé à être utilisés avec succès dans les pays en développement, mais ces exemples se trouvent principalement en Amérique latine et dans les pays de l'ANASE. La question est de savoir si la situation des pays africains est favorable à l'application de ces solutions. Pour pouvoir répondre, il faut examiner ces dernières de plus près.

a) Transactions dette-actif (TDA)

114. Le lourd fardeau de la dette des pays en développement fait tout l'intérêt de ce mécanisme particulier. Il existe de nombreuses formes de conversion de la dette mais les TDA représentent la solution la plus souvent choisie. En fait, elles consistent dans l'achat, par un investisseur étranger, des créances des banques commerciales et le placement des avoirs ainsi acquis en monnaie locale sous forme de participation au capital dans le pays en développement intéressé. Trois parties interviennent dans cette transaction : la banque commerciale, l'investisseur étranger potentiel et le pays en développement endetté. La banque est heureuse de se débarrasser d'une

créance dont elle a du mal à obtenir le remboursement, l'investisseur se procure de cette façon des fonds en monnaie locale à un taux très intéressant et le pays en développement réduit son service de la dette et accroît ainsi le capital étranger investi sur son territoire. En pratique, cette solution semble avoir été satisfaisante en Amérique latine, où elle a permis près de 50 % de toutes les conversions de dettes au cours de la période 1985-1987.

115. A première vue, cette solution devrait intéresser les pays d'Afrique puisque ceux-ci sont considérablement endettés envers l'étranger (leur dette dépasse 250 milliards de dollars). Jusqu'à présent, aucune application satisfaisante de ce système n'a été signalée en Afrique. Cela est probablement dû à ce que la dette commerciale constitue un faible pourcentage de la dette totale. Cette solution mériterait pourtant d'être essayée dans certains pays d'Afrique. Il faudrait pour cela que les créanciers et les débiteurs s'entendent avant que les investisseurs potentiels n'entrent en jeu.

b) Fonds nationaux

116. Qualifiés souvent de fonds mutuels, ces fonds sont des portefeuilles d'investissement collectif axés essentiellement sur les bourses de valeurs d'un pays particulier ou d'un groupe de pays. Ces fonds opèrent souvent sur le marché international et c'est souvent par leur intermédiaire que les capitaux des investisseurs étrangers transitent vers les bourses de valeurs de tel ou tel pays considéré. On peut citer comme exemple de tels fonds l'India Fund, l'India Magnum Fund, l'India Growth Fund, l'Indonesia Equity Fund, l'Indonesia Capital Fund, le Mexico Fund ainsi que les huit fonds de la République de Corée.

117. L'importance de ces fonds tient aux montants très élevés des moyens de financement internationaux qui transitent par eux. On estime qu'en 1989 les investissements étrangers de portefeuille qui ont été effectués dans les pays en développement, principalement par l'intermédiaire de ces fonds, ont dépassé 2,5 milliards de dollars.

118. Leur existence repose sur celle de marchés de capitaux ou de bourses de valeurs solides sur lesquels ils peuvent opérer. Malheureusement, ces marchés n'existent pas dans les pays africains, à quelques rares exceptions près. Il semble donc que, dans la situation actuelle, la création de telles sociétés ne constitue pas une solution réaliste. De fait, ce sera un signe que la deuxième Décennie a réussi si, pendant le cours de la Décennie, la situation évolue et que des marchés de capitaux se créent.

c) Financement de capital à risque

119. Ce mécanisme a donné d'excellents résultats dans le monde industrialisé. C'est seulement dans les années 80 que ce moyen d'investissement est apparu dans le monde en développement, dans les pays nouvellement industrialisés d'Asie et en Inde. Il a fortement contribué à catalyser le développement de sociétés à capital-risque dans les pays en développement. C'est lui qui a permis de créer deux entreprises de ce type en Afrique, l'une en Côte d'Ivoire, l'autre au Kenya.

120. Le développement de sociétés à capital-risque est particulièrement utile en Afrique. La deuxième Décennie prévoit une forte croissance des entreprises privées, particulièrement des petites et moyennes entreprises. De nombreux

chefs d'entreprise potentiels, tout en ayant les compétences, l'expérience technique et l'expérience de gestion nécessaires pour se lancer, risque de ne pas avoir les capitaux nécessaires. Les prêts, à supposer qu'ils soient possibles, créent un endettement très lourd à porter pour les nouvelles entreprises. Ce dont elles ont besoin c'est de partenaires qui partagent les risques et c'est pour cela que les sociétés fondées sur le capital-risque peuvent être les plus utiles.

121. Au cours de la deuxième Décennie, il faudra déployer des efforts particuliers pour créer de telles entreprises avec l'appui des pouvoirs publics et le soutien de la BAD, du FCI et des banques nationales de développement et de commerce.

d) Financement de prêts sous forme de bail

122. Le financement de prêts sous forme de bail d'usines ou de machines s'est imposé partout en raison des avantages financiers qu'il présente. Même si, dans la pratique, il coûte plus cher que les prêts financiers, sa rapidité et sa souplesse présentent de gros avantages pour les petites et moyennes industries et les nouveaux chefs d'entreprise. On estime qu'en 1989 le volume global des opérations de ce type a dépassé 300 milliards de dollars, dont 122,4 milliards de dollars aux Etats-Unis.

123. Le financement de prêts sous forme de bail est relativement nouveau dans les pays en développement mais il gagne rapidement du terrain dans les pays d'Asie à économie de marché agressive. En 1989, les opérations de ce type ont atteint une valeur de 10 milliards 960 millions de dollars en Asie, 2,5 milliards de dollars en Amérique latine et 290 millions de dollars en Afrique. Il existe des sociétés de crédit-bail au Botswana, au Malawi et au Zimbabwe.

124. Cette forme de financement convient bien à l'Afrique et à la promotion des petites et moyennes entreprises. A partir de l'expérience acquise par certains pays africains qui ont déjà lancé avec succès de telles opérations, il faudrait, pendant la deuxième Décennie, déclencher une vaste offensive pour créer une chaîne de sociétés de crédit-bail sur tout le continent. La BAD devrait en prendre la tête et y associer des sociétés étrangères, de préférence d'autres pays en développement.

e) Mécanisme de construction-exploitation-transfert

125. C'est peut-être le modèle qui convient le mieux à l'Afrique. Son mécanisme est le suivant : une société étrangère reçoit la concession du droit de construire et d'exploiter une installation industrielle ou une entreprise de services pendant une période déterminée, le pays hôte conservant la possibilité d'exiger que les actifs et l'exploitation lui soient transférés à l'échéance de la période de la concession. Ce modèle s'applique tout particulièrement aux activités liées à l'infrastructure ou aux services publics de grande envergure : ports, chemins de fer, routes, ponts, centrales, etc. Un certain nombre de projets reposant sur ce mécanisme sont en cours d'exécution dans des pays en développement dans les domaines de la production d'énergie (Chine, Inde, Pakistan, Philippines et Turquie), de transports en commun et de transport routier (Hong-kong, Malaisie, Mexique, Thaïlande, Turquie et Yougoslavie), des télécommunications (Thaïlande et Viet Nam), des terminaux aériens et des centres d'affaires (Turquie).

126. Un examen des projets existants ainsi financés montre qu'ils sont très importants et que leur coût se situe entre 1 et 2 milliards de dollars. Actuellement, ce système semble avoir été adopté par les pays en développement les plus avancés et les moins endettés.

127. Ce mécanisme ouvre des horizons favorables à l'Afrique. L'un des principaux programmes de la deuxième Décennie est le développement de l'infrastructure physique africaine, dont l'insuffisance a freiné l'industrialisation et les capacités de concurrence. La construction et la modernisation des ports, des voies ferrées, des routes, des installations de production d'énergie et des télécommunications nécessitent de gros investissements que l'Afrique peut difficilement se permettre. Ce mécanisme constitue un moyen d'apporter à l'Afrique, non seulement des fonds, mais aussi des techniques et des capacités de gestion. Les sociétés titulaires des concessions ont intérêt à ce que les projets réussissent. L'exploitation pendant la durée de la concession permettra à l'Afrique de se doter de moyens propres. Les projets se rapportant souvent à des services publics à caractère monopoliste, il faudra que les pays africains négocient les arrangements avec prudence, particulièrement en ce qui concerne la fixation des prix.

Application des nouvelles approches

128. C'est bien entendu aux Africains d'examiner eux-mêmes ces nouvelles options et de décider s'ils veulent ou non les adopter. L'ONUDI sera certainement prête à fournir des services de consultants ayant l'expérience d'autres pays en développement.

129. Malgré tout, pour sensibiliser les responsables africains à ces nouveaux modèles et à leurs incidences et pour leur permettre d'examiner de près les possibilités concrètes de les adopter compte tenu du milieu africain, il est proposé que l'ONUDI, par l'intermédiaire de son Groupe de coordination pour la Décennie, organise un atelier de haut niveau destiné aux économistes et aux experts financiers africains en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour mobiliser ces nouveaux moyens.

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS - PLAN D'ACTION

130. La présente étude est un texte de réflexion qui pose des questions et appelle l'attention sur certains points sans prétendre apporter de réponses définitives. Elle présente un éventail de solutions auxquelles les pays d'Afrique peuvent avoir recours dans leur tâche complexe consistant à trouver les moyens de financement nécessaires pour faire de la deuxième Décennie une réalité.

131. Les réponses qu'il faudra apporter à la question du financement devront être ancrées dans la réalité nationale et être trouvées en coopération avec la sous-région, sans quoi le mot "autosuffisance" perdrait tout son sens. Il faut cependant ajouter que la communauté internationale est acquise sans réserve à l'objectif du développement de l'Afrique, et notamment à la deuxième Décennie. Cet engagement doit s'exprimer non seulement sous forme d'un soutien moral et de conseils techniques, mais encore en termes plus concrets par la fourniture de fonds au continent.

132. Il existe un élément particulièrement important qui contribuera à la mobilisation des ressources : la convergence de vues sur la façon dont les problèmes posés par le développement économique de l'Afrique devraient être

résolus de manière pratique. Dans les années 80, si l'on s'est accordé à considérer que l'objectif était l'autosuffisance, les moyens de l'atteindre ont suscité d'importantes controverses. L'expérience concrète des pays d'Afrique au cours de la dernière décennie et les bouleversements sur la scène économique mondiale ont suscité un accord au sujet de la stratégie qu'il fallait retenir pour ce développement, une approche que la plupart des pays africains ont acceptée et que les donateurs préconisent. Il s'agit de promouvoir l'orientation vers le marché, de donner moins d'importance au secteur public en matière d'investissements industriels, de développer des entreprises privées et particulièrement les petites et moyennes entreprises, d'utiliser au mieux les richesses naturelles locales, de mettre l'accent sur la productivité, l'utilisation de la capacité et la rentabilité des investissements, de même que sur la compétitivité internationale des coûts. En outre, il est de plus en plus admis que l'Afrique doit se doter de moyens propres et renforcer son infrastructure physique et institutionnelle, et qu'il faut créer un environnement qui permette le développement d'une culture industrielle en Afrique.

133. Le programme de la deuxième Décennie a un caractère pragmatique et repose sur ces principes. Il a déjà été approuvé par la Conférence des ministres africains de l'industrie et a reçu l'appui enthousiaste d'organismes multilatéraux et bilatéraux. Dans cette atmosphère favorable, la deuxième Décennie a de grandes chances de réussir, à la condition - absolue - qu'un plan d'action soit mis en oeuvre sans retard et que la mobilisation des ressources commence de toute urgence.

A. La première chose que le plan d'action doit prévoir est la mise en forme définitive des plans nationaux pour la deuxième Décennie. A ce titre :

- 1) Les Etats Membres devraient revoir leurs projets de programmes nationaux, mettre les prévisions à jour et approuver officiellement le document, sur lequel pourra alors être fondée la mise en oeuvre;
- 2) Il faut uniformiser l'approche et suivre de plus près la mise en oeuvre de la deuxième Décennie à l'échelon régional et, à cette fin, il est proposé que, lors de la révision des programmes nationaux, les activités proposées soient réparties en quatre éléments :
 - Programmes de modernisation;
 - Programmes d'expansion industrielle;
 - Promotion des petites et moyennes industries;
 - Services d'appui :
 - i) Infrastructure physique;
 - ii) Infrastructure institutionnelle;
 - iii) Mise en valeur des ressources humaines;
- 3) Il faut ensuite classer les programmes proposés en fonction du stade auquel ils se trouvent :
 - i) Investissements existants nécessitant des modernisations;
 - ii) Projets achevés attendant les essais de mise en service;
 - iii) Projets en construction;
 - iv) Projets approuvés dont le financement doit être encore organisé;

- v) Investissements approuvés pour lesquels un financement est recherché;
 - vi) Projets pour lesquels les études de faisabilité ont été achevées;
 - vii) Projets pour lesquels les études de faisabilité sont en cours;
 - viii) Projets à l'état d'ébauche;
- 4) Les ressources risquant de ne pas suffire pour toutes les activités envisagées, il est nécessaire d'établir un ordre de priorité qui devra être précédé de l'élaboration de critères d'investissement;
 - 5) La Décennie s'étendant sur dix années, ce qui est long, le programme devrait être divisé en tranches qui pourraient, par exemple, coïncider avec les dates de début et de fin des plans nationaux;
 - 6) Sur la base des programmes nationaux ainsi définitivement formulés, il conviendra d'établir des estimations de coûts pour chaque tranche. Les estimations devront indiquer les coûts en monnaie locale et en devises.

B. La deuxième tâche importante consistera en une estimation des moyens financiers nationaux disponibles et en un travail planifié de mobilisation des ressources. Pour cela, il faudra entre autres :

- 1) Un examen approfondi des dépenses publiques en vue d'éliminer celles qui sont inutiles, de réduire les subventions et d'améliorer la collecte de l'impôt;
- 2) Une démarche résolue pour accroître la rentabilité des entreprises appartenant à l'Etat par une amélioration de la gestion et une politique des prix mieux adaptée;
- 3) Une révision des taux d'intérêt qui encourage l'épargne privée;
- 4) Une réforme du secteur bancaire pour en accroître l'efficacité;
- 5) Un effort concerté pour étendre la comptabilité nationale au secteur non structuré.

134. La mobilisation des ressources étant une tâche nationale et pluridisciplinaire, il est proposé de créer une équipe interministérielle chargée de désigner, par cooptation, des représentants du secteur bancaire et des entreprises privées.

C. Mobilisation des ressources extérieures

135. Des pays africains ont négocié individuellement avec divers organismes multilatéraux et bilatéraux pour en obtenir des fonds et ont reçu une réponse positive mais il est nécessaire aussi de faire un bilan et d'établir des arrangements pour harmoniser l'appui des donateurs aux objectifs de la Décennie.

136. Pour établir les liens nécessaires et faire que tous ces organismes participent pleinement au programme de la Décennie, cofinancé par la CEA, l'OUA et l'ONUDI, cette dernière organise depuis deux ans des consultations avec des institutions d'aide au développement, dont la BAD, le PNUD, la Banque

mondiale et d'autres organismes des Nations Unies, et des exemplaires du document cadre et des directives pour la préparation des programmes nationaux leur ont été envoyés pour observations. Des exemplaires de projets de programme national ont été envoyés à la Banque mondiale, qui a fait parvenir ses observations détaillées. Des représentants de haut niveau de la BAD, de l'ONU, du PNUD, de la Banque mondiale et d'autres organismes ont été invités à assister à la dixième Conférence des ministres africains de l'industrie, qui s'est tenue à Dakar; ils s'y sont rendu et ont donné des témoignages de leur appui. Ces contacts ont révélé une convergence de vues sur l'approche stratégique envers la deuxième Décennie.

137. Cette convergence de vues constitue une vaste amélioration par rapport à l'époque où les donateurs adressaient des messages divergents et souvent contradictoires aux pays africains. Néanmoins, les organismes multilatéraux et bilatéraux continuent, en principe et en pratique, d'avoir des programmes d'aide qui leur sont propres et qui sont tous distincts. Certaines exceptions méritent d'être signalées : le projet conjoint FAO/ONUDI relatif à l'industrie du cuir, qui bénéficie de l'appui de plusieurs organismes bilatéraux et les efforts conjoints de modernisation déployés par la Banque mondiale et l'ONUDI dans certains pays. Ces exceptions prouvent l'efficacité de la coopération en matière de planification et de mise en oeuvre.

138. L'ONUDI a prévu d'organiser une réunion consultative de haut niveau sur la mobilisation des ressources pour la deuxième Décennie. Cette réunion devait initialement avoir lieu en janvier 1992, mais a été reportée; la BAD, la Banque mondiale, d'autres institutions financières internationales et des organismes des Nations Unies ont été invités à y participer. Cette réunion est extrêmement importante pour le succès de la deuxième Décennie et devrait avoir lieu dès que possible.

139. Cette réunion devra :

- 1) Sensibiliser les institutions participantes aux objectifs, aux stratégies et à la teneur du deuxième programme de la Décennie;
- 2) Faire le point des observations, des compléments et des modifications à la lumière de l'expérience et des programmes des organismes donateurs;
- 3) Donner l'occasion à chacune des institutions d'exposer dans les moindres détails son approche stratégique envers le développement de l'Afrique, en particulier envers l'industrialisation de l'Afrique, ainsi que l'ordre de priorité qu'elle a retenu pour son programme d'aide, et d'indiquer les moyens financiers qu'elle déploiera globalement et aussi spécialement pour les activités liées à la Décennie;
- 4) Rechercher les possibilités concrètes de conception et de mise en oeuvre en commun des activités du programme;
- 5) Examiner la possibilité d'échanges réguliers d'informations au sujet de l'état d'avancement des programmes liés à la Décennie.

140. Il serait utile qu'avant la réunion chaque institution rédige et diffuse un document dans lequel elle expose sa position au sujet de ses programmes et du financement des activités liées à la Décennie.

D. Approches novatrices envers la mobilisation des ressources

141. Il est nécessaire de rendre opérationnelles en Afrique les propositions de l'ONUDI concernant les approches novatrices envers la mobilisation des ressources. Il semble que ces idées nouvelles aient été adoptées en Amérique latine et en Asie, mais qu'on n'ait pas encore essayé de les appliquer en Afrique.

142. Il est proposé qu'un atelier soit organisé par le Groupe de coordination pour la Décennie, en collaboration avec la Division des programmes par région et domaine et la Division des politiques et perspectives industrielles. Cet atelier examinerait les possibilités concrètes d'adoption de certains mécanismes en Afrique. Il s'adresserait à des représentants de haut niveau des milieux financiers et industriels de certains pays d'Afrique qui possèdent déjà l'infrastructure et le cadre économique nécessaires à l'application réussie de ces idées nouvelles. Il donnerait l'occasion de faire connaître ces possibilités nouvelles aux participants et de rechercher la possibilité de mettre en application certaines d'entre elles, à titre pilote, dans quelques pays.

143. Il est question que le Département de l'élaboration des programmes et des projets organise un atelier de même genre consacré aux mécanismes de conversion de la dette par des ONG aux fins du développement industriel. Cet atelier devrait avoir lieu à Washington et s'adresserait principalement aux pays d'Amérique latine.

VIII. REMARQUES FINALES

144. Traduire le programme de la deuxième Décennie en réalité concrète nécessitera un effort concerté de la part des pays d'Afrique, individuellement et collectivement. Il faudra aussi que les organismes multilatéraux et bilatéraux fournissent une aide positive et concrète. L'entreprise tout entière repose sur la mobilisation de ressources financières nécessaires au développement industriel et, à cette fin également, sur le développement des apports financiers extérieurs.

145. Heureusement, de nombreux organismes internationaux se sont déclarés d'accord avec l'approche de la deuxième Décennie. Ils se sont également dits prêts à fournir leur appui. Ainsi qu'il a été dit plus haut, la convergence de vues au sujet de la stratégie de développement industriel est un élément positif qui facilitera la coordination. Néanmoins, toutes les manifestations d'appui n'auront de sens que si elles aboutissent effectivement à accroître l'afflux vers l'Afrique de capitaux, de fonds, de technologie et de services de coopération technique.

146. L'étude des structures actuelles d'assistance des principales institutions internationales semble indiquer que cette assistance est consacrée pour l'essentiel à l'édification de la capacité et au développement infrastructurel et que l'appui direct à la croissance industrielle n'est que secondaire.

147. Il est vrai que la deuxième Décennie est de nature composite, prévoit à la fois la mise en valeur des ressources humaines, la promotion de l'entrepreneuriat et le développement des infrastructures physiques et institutionnelles, mais il ne faut jamais oublier que ces activités visent à

créer le climat nécessaire à l'industrialisation. L'objectif ultime est le développement industriel et le succès de la deuxième Décennie se mesurera à l'accroissement des actifs industriels et de la production industrielle au cours de la décennie.

148. Pour mettre en oeuvre la deuxième Décennie, il est nécessaire que les gouvernements, les institutions régionales et les organismes bilatéraux et multilatéraux mettent leurs efforts en commun. L'assistance extérieure prendra la forme de participations au capital, de prêts, de dons et de services de coopération technique. Il ne serait pas souhaitable que ces divers éléments soient totalement isolés les uns des autres. Ils constituent tous des apports conçus en vue d'un résultat défini, qui est l'industrialisation de l'Afrique.

149. Pour atteindre ce résultat en appliquant la stratégie prévue pour la deuxième Décennie, il faut que les organismes internationaux et bilatéraux se penchent sur plusieurs thèmes précis :

a) La modernisation des industries actuelles est au coeur de la deuxième Décennie. Comment se fera-t-elle, quels organismes y participeront ? Qui fournira un appui pour l'analyse de diagnostic ? Un appui sera-t-il apporté, et par qui, pour améliorer la gestion et les compétences techniques et commerciales ? Si la modernisation nécessite l'apport de matériels et de pièces de rechange, quel organisme sera prêt à fournir son aide ? Des projets coordonnés dans des pays précis auxquels plusieurs organismes participent sont-ils possibles ?

b) On se propose dans le cadre de la Décennie d'améliorer les résultats des entreprises publiques. Comment ? Qui fera précisément quoi ? Quels organismes internationaux participeront à cette amélioration et comment ? Quelles seront les ressources affectées à cette fin ?

c) On parle de privatisation. Au bénéfice de qui ? Les organismes internationaux apporteront-ils leur appui aux entrepreneurs nationaux prêts à reprendre des entreprises publiques en mauvais état ? Quels organismes contribueront à fournir les connaissances techniques et les connaissances de gestion nécessaires aux nouveaux chefs d'entreprise ? Quels organismes monteront des prêts et fourniront la trésorerie ? Une coopération interorganisations pourra-t-elle être organisée ?

d) De partout, on exige de l'Afrique qu'elle soumette des projets "bancables" à l'examen des institutions financières internationales et des partenaires étrangers potentiels. Quels seront les organismes qui aideront en premier lieu les pays africains à établir des études de faisabilité et des rapports de projet et à faire des études de marché ? Quelles ressources seront disponibles pour développer les moyens locaux et qui les fournira ? Elément encore plus important, si de tels projets bancables existent, les moyens financiers nécessaires seront-ils fournis ? Les organismes aideront-ils l'Afrique à trouver des partenaires ? Les organismes collaboreront-ils à cet effort ?

e) La deuxième Décennie met fortement l'accent sur le développement des petites et moyennes entreprises. Quels organismes fourniront une assistance active dans ce domaine ? Quelle sera la nature et la teneur de leur aide ? Quelle sera la quantité de ressources consacrées à cette fin ?

f) Il ne fait aucun doute que la mise en valeur des ressources humaines et l'édification de capacités sont des éléments essentiels de la deuxième Décennie. Qui les appuiera ? Comment les organismes coordonneront-ils leurs efforts ? Quel sera le volume des fonds déployés ? Elément encore plus important, comment les personnes nouvellement formées seront-elles employées ? Y aura-t-il un programme de contrepartie pour la création d'emplois dans l'industrie ? Comment les organismes favoriseront-ils cet équilibre ?

g) La deuxième Décennie insiste beaucoup sur le développement de l'infrastructure. Quels organismes participeront à ce développement ? Quelles seront les ressources qui seront affectées ? Comment la coordination interinstitutions sera-t-elle conçue ?

150. Il est grand temps de convoquer la réunion internationale d'organismes intéressés pour la deuxième Décennie qui a été proposée. Cette réunion, comme il a été dit précédemment, préciserait certainement le rôle que chaque organisme se propose de jouer, les ressources qu'il envisage de déployer, ainsi que l'ordre de priorité qu'il s'est fixé. La réunion serait très utile aussi à l'effort de coordination.

151. Il faut espérer que les questions soulevées dans le présent chapitre de conclusion seront examinées et que des réponses leur seront trouvées.